BIEN ÊTRE AU TRAVAIL, CSE & PRÉVENTION SÉCURITÉ

Formation Comité Social et Économique — Membres élus

35 heures pour que les membres du CSE, titulaires et suppléants, exercent pleinement leurs missions en santé, sécurité et conditions de travail : repérer les risques, analyser les situations de travail et proposer des actions de prévention.

DURÉE	TARIF INTER	FORMAT	MODALITÉS	RÉFÉRENCE
35 h 5 jours	**1 475 € HT** par participant	**Présentiel / Distanciel**	**Inter · Intra** intra sur devis	**PPREV2**

Prérequis : Aucun

OBJECTIFS

- Identifier les missions du Comité Social et Économique en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et les modalités de fonctionnement
- Développer son aptitude à repérer et mesurer les risques professionnels et sa capacité à analyser les conditions de travail
- S'initier aux méthodes d'analyse et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

PUBLIC

- Membres élus du CSE, titulaires et suppléants.
- Prérequis : aucun

PROGRAMME

01 Santé au travail (AT/MP, statistiques, vocabulaire, modélisation de l'apparition d'un dommage - INRS -, etc.)

- Démarche prévention et obligation de résultat
- Le CSE, sa place dans le dialogue social
- Le sens des ordonnances Macron
- L'impact pour le CSE

02 Le fonctionnement du C.S.E et de la CSSCT

- L'organisation des élections et le protocole pré-électoral,
- La durée et la fin du mandat et les cas d'exception,
- La CSSCT au sein du CSE,
- Les moyens spécifiques de l'instance :
- -Les heures de délégation : nombre, dépassement pour circonstances exceptionnelles, répartition, cumul d'heures et cumul au-delà du crédit d'heures mensuelles,
- -Le local,
- -Le règlement intérieur de l'instance,
- -Les déplacements,
- -L'accès aux documents,
- -Le délit d'entrave.

03 Les attributions de l'instance

- Présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives des
- salariés,
- Information et consultation générale de l'entreprise
- -Les consultations obligatoires (périodiques et ponctuelles),
- -Les impacts de la loi Climat
- -Les accords-entreprise et l'agenda des consultations,
- -La BDES comme outil de négociation.
- -Les nouvelles obligations liées au DUERP
- -Les liens avec l'inspection du travail
- -Les différents droits d'alerte
- Les compétences particulières
- Licenciement économique collectif
- Reclassement d'un salarié déclaré inapte par le médecin du travail
- Les congés payés

04 Savoir s'organiser dans l'action

- L'utilisation des heures de délégation,
- Les réunions préparatoires,
- Les réunions : ordre du jour, PV et compte-rendu,
- Les réunions portant sur des questions de santé, sécurité et conditions de travail,
- Être le lien entre les salariés et la Direction.

05 Situer les obligations et les enjeux du CSE et CSSCT en matière de santé, sécurité, amélioration des conditions de travail

- Les principes de prévention et les textes essentiels,
- Les changements initiés dans l'ordonnance 2017-1386 du 22 septembre 2017 et leur impact sur les conditions de travail
- Le rôle et les missions des représentants de proximité
- Les missions spécifiques dans le champ de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.
- -Les missions d'enquête après accident, maladie professionnelle ou incident majeur : quand, pourquoi et comment ?
- -Les inspections périodiques
- -Les alertes en cas de de danger grave et imminent et en matière de santé publique et d'environnement, et les liens avec les alertes en cas d'atteinte aux droits des personnes et d'alerte social
- -Les consultations spécifiques Bilan, programme, document unique d'évaluation des risques,
- -Le recours à l'expertise (danger grave, projet important, Égalité Hommes et femmes) et les délais préfix.

06 Les risques pour la santé

- Différencier les dangers et les risques qui en découlent – la notion de criticité, l'avis donné sur le document unique d'évaluation des risques,
- Le mécanisme d'apparition d'un dommage
- L'approche particulière autour des risques psychosociaux et des troubles musculo squelettiques
- La pénibilité : les points de vigilance.

07 Méthodologie d'analyse d'une situation de travail

- L'observation d'une situation de travail,
- L'analyse du travail par le genre et les conditions de travail,
- Les actions de prévention - détection et analyse des risques.

08 L'analyse d'une situation de travail

- Distinction entre le travail prescrit et l'activité, et les exigences de la tâche,
- Les conditions de travail vues par le genre
- Méthodologie d'analyse du travail réel,
- Mise en évidence des éléments factuels
- -Les facteurs observables,
- -Les facteurs inférant à la situation de travail,
- -Les déterminants de l'activité.

09 Elaboration d'un plan d'action opérationnel

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- La pédagogie repose sur une alternance de séquences théoriques, d'exercices pratiques, d'études de cas et d'échanges d'expérience avec les stagiaires.
- Réalisation de travaux intersessions sur la mise en œuvre des outils présentés.
- A l'issue de la formation, un jeu pédagogique (Prév' en Action) permet à la formatrice, à travers plus de 200 questions aléatoires sur le CSE et la CSSCT, de valider les acquis des stagiaires.
- Mise à disposition d'un support aide-mémoire en format numérique.

ÉVALUATION

- Attestation individuelle de formation avec évaluation des acquis à partir de mises en situation et/ou tests, questionnaires.
- Évaluation de la satisfaction des participants.

INFOS PRATIQUES

Accessibilité
Accessible aux personnes en situation de handicap (nous contacter). Référent handicap : Véronique Mellaoui.
Délai d'accès
En inter, le délai d'accès dépend de la date de démarrage de la session choisie : la convocation vous est adressée environ 15 jours avant le début de la formation. En intra, il dépend du calendrier défini avec vous.
Financement
Nos formations sont éligibles aux financements des OPCO (opérateurs de compétences). La demande de prise en charge est à faire auprès de votre OPCO, et l'accord de financement est à nous communiquer au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle, le reste à charge est facturé à l'entreprise.
Reconnaissance
Attestation individuelle de formation

PROCHAINES SESSIONS INTER

Prochaines dates : nous consulter.

Inscription, devis intra ou question
05 34 40 40 00 · contact@capiforma.com · prod6.yurcom.space/formations/formation-des-membres-de-la-cssct-module-sante-securite-et-conditions-de-travail/